

pos, de suite, de nous répondre *ad hoc*, la question très-probablement serait déjà finie. » (Lettre de l'Abbé J. B. Proulx à Son Eminence le Cardinal Taschereau, 21 octobre 1891).

Enfin, septième et dernière preuve : « Eminentissime Seigneur, avec l'approbation, et même sur l'avis de Monseigneur l'Archevêque de Montréal, je descendrai à Québec, probablement dans le courant de la semaine prochaine, pour demander à Votre Eminence de vouloir bien nous dire ce que nous devons retrancher ou changer dans notre projet de loi, pour en faire un projet acceptable en tout point à l'Université... Je prends sur moi la liberté de donner avis de ma visite prochaine à Votre Eminence, afin que, si Elle le juge à propos, Elle puisse faire, ou faire, faire une étude précise sur les modifications à apporter à notre projet de loi. » (Lettre de l'Abbé J. B. Proulx à Son Eminence le Cardinal Taschereau, 23 octobre 1891).

Ces citations sont longues, trop longues. Au moins, elles démontrent jusqu'à l'évidence, jusqu'à satiété, que notre volonté, à l'occasion de ce projet de loi, a toujours été de rencontrer, dans la mesure du possible, les désirs du Conseil Universitaire. Franchement est-ce comme cela que parlent, est-ce comme cela qu'agissent vis-à-vis une tierce partie ceux qui ont entrepris d'empiéter sur ses droits?

IX.

A toutes les instances qui précèdent, voici quelle fut la dernière réponse de Son Eminence le Cardinal Taschereau, Chancelier Apostolique de l'Université Laval, laquelle résume toutes les autres. « Permettez que je termine ici une correspondance inutile. Je vous ai dit tout ce que la position que vous me faites me permet de dire. Ne connaissant pas la teneur de la réponse que vous avez reçue de Rome au sujet de votre projet de loi, je ne puis, non plus que l'Université, proposer à celui-ci aucun amendement. » (Lettre de Son Eminence le Cardinal Taschereau à l'Abbé J. B. Proulx, 23 octobre 1891).

Dans l'impossibilité où nous sommes de savoir, à Québec, ce qui, dans notre projet de loi, empêche qu'on ne l'approuve, nous venons à Rome, entre autres motifs, pour le demander et le connaître.

Nous nous contentons d'exposer notre travail, nos desseins et nos raisons avec simplicité; et nous recevrons avec respect les remarques que l'on jugera à propos de nous faire, ainsi que la décision que l'on voudra bien nous donner.